



COMMUNICATION
PUBLICITAIRE



OSTRUM SRI CRÉDIT ULTRA SHORT PLUS

Placez votre excédent de trésorerie sur
un fonds conciliant une sensibilité aux
taux d'intérêt limitée et un large univers
d'investissement

Le fonds n'est pas garanti, il existe un risque de perte en capital.

Ce document à caractère promotionnel est destiné à des clients non professionnels au sens de la directive MIF2. Ceci est une communication publicitaire. Veuillez vous référer au prospectus du fonds et au document d'informations clés avant de prendre toute décision finale d'investissement.

OBLIGATAIRES

Article 8

au sens de la réglementation SFDR

OSTRUM SRI CRÉDIT ULTRA SHORT PLUS

- Un processus d'investissement crédit ISR (Investissement Socialement Responsable) intégrant des critères ESG (Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance)
- L'accès à un large univers d'obligations d'entreprises essentiellement dans les pays membres de l'OCDE avec une maturité des titres inférieure à deux ans et une durée de vie moyenne du portefeuille de moins d'un an limitant sa sensibilité aux taux
- Une analyse crédit fondamentale et indépendante effectuée par une équipe d'analystes

DIVERSIFIEZ VOTRE TRÉSORERIE SUR LES MARCHÉS OBLIGATAIRES TRÈS COURT TERME

Avec Ostrum SRI Credit Ultra Short Plus, vous investissez principalement dans des obligations d'entreprises des pays membres de l'OCDE⁽¹⁾. L'équipe de gestion intervient sur l'ensemble du marché du crédit à très court terme (obligations courtes du marché secondaire, instruments du marché monétaire, etc.) pour chercher à obtenir une bonne diversification. Le portefeuille peut contenir, outre les émetteurs « Investment Grade »⁽²⁾, jusqu'à 50 % d'émetteurs High Yield ou non notés par les agences, afin de saisir les meilleures opportunités. La gestion est encadrée par des critères très stricts : sélection de notations extra-financières, sensibilité taux inférieure à 0,5, durée de vie moyenne du portefeuille inférieure à 1 an et indexation à l'€STR supérieure à 50 %. Les obligations en portefeuille ont une maturité moyenne de moins de deux ans et une faible sensibilité aux éventuels changements de taux.

La maîtrise du risque de crédit est également au cœur du processus d'investissement : la sélection des titres est réalisée par les gérants en étroite collaboration avec les analystes crédit.

Avec Ostrum SRI Credit Ultra Short Plus, vous bénéficiez de plusieurs sources de diversification et de performance potentielle au sein d'un placement responsable.

(1) Organisation de Coopération et de Développement Économiques

(2) Les agences de notation notent ces titres en fonction de la santé financière de leurs émetteurs et de leur capacité à rembourser leur dette. Notation minimale BBB- (notation Standard & Poor's ou équivalent) pour les obligations dites « Investment Grade » et notation inférieure à BBB- (notation Standard & Poor's ou équivalent) pour les obligations dites « à haut rendement »

POINT D'ATTENTION Ostrum SRI Credit Ultra Short Plus permet de profiter des performances potentielles des marchés financiers en contrepartie d'une certaine prise de risques (notamment **le risque de perte en capital**). Les caractéristiques, le profil de risque et les frais relatifs à ce Fonds sont mentionnés dans le Document d'Informations Clés. **Il convient de respecter la durée de placement recommandée de 2 ans.** Avant tout investissement éventuel, il convient de lire attentivement le Document d'Informations Clés. Il est disponible sur demande auprès de Natixis Investment Managers International.

CONFIEZ LA GESTION DE VOTRE TRÉSORERIE À DES EXPERTS DE L'ANALYSE CRÉDIT

L'équipe de recherche crédit est l'une des plus larges en Europe avec 23 analystes repartis sur 3 continents, dont 21 analystes crédit couvrant les émetteurs Investment Grade, High Yield et non notés, ainsi que 2 analystes des obligations durables.

Les analyses fondamentales intègrent la matérialité des **facteurs ESG**, c'est-à-dire leurs impacts sur la qualité de crédit des émetteurs.

L'intégration des **facteurs ESG** renvoie à l'inclusion des questions ESG dans l'analyse et les décisions d'investissement. L'approche de l'intégration ESG varie en fonction des fonds. L'intégration des facteurs ESG n'implique pas nécessairement que les véhicules de placement cherchent également à générer un impact ESG positif.

PROFITEZ D'UN PROCESSUS D'INVESTISSEMENT CREDIT RESPONSABLE

La gestion s'appuie sur une approche en deux étapes : analyser le contexte macroéconomique et le marché du crédit (approche top down), au sein d'un univers de valeurs défini à partir de critères ESG (Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance), puis sélectionner les titres en fonction de leurs caractéristiques financières et extra-financières (approche bottom up).

L'univers d'investissement prend en compte les politiques sectorielles et d'exclusions définies par Ostrum Asset Management. L'analyse des émetteurs est par la suite basée sur un outil permettant d'établir une note sur des critères extra-financiers selon la méthodologie GREaT*.

Cette notation, repose sur 4 piliers permettant une analyse pragmatique et différenciante : la Gouvernance responsable, la gestion durable des Ressources naturelles et humaines, la transition Energétique, et le développement des Territoires.

Le processus d'investissement du fonds intègre pleinement des objectifs et mesures de la qualité ESG : scores ESG, indicateur Environnemental – *intensité en carbone*, indicateur Gouvernance – *politique anti-corruption*, (ainsi que deux indicateurs supplémentaires sans limite de seuil), Social – *enquête de satisfaction des employés* et *Droits de l'homme – politique de protection des lanceurs d'alerte*.

* GREaT : notation extra-financière propriétaire de La Banque Postale Asset Management. Analyse en 4 piliers : Gouvernance responsable, gestion durable des Ressources naturelles & humaines, transition Energétique, développement des Territoires.

OBJECTIF DE GESTION

Le FCP a pour objectif de réaliser une performance annualisée supérieure de 0,50% à celle de l'ESTR capitalisé sur sa **durée minimale de placement recommandée de 2 ans**, après déduction des frais fixes de fonctionnement et de gestion applicables au FCP tout en intégrant de manière systématique une stratégie d'investissement socialement responsable (ISR).

Le Fonds promeut des critères environnementaux ou sociaux et de gouvernance (ESG) mais il n'a pas pour objectif un investissement durable. Il pourra investir partiellement dans des actifs ayant un objectif durable, par exemple tels que définis par la classification de l'UE.

PROFIL DE RISQUE

Ostrum SRI Credit Ultra Short Plus n'est pas garanti : il existe un risque de perte en capital. Le Fonds est soumis aux risques suivants : risque lié à la gestion discrétionnaire, risque de taux, risque lié aux pays émergents, risque de crédit, risque spécifique ABCP (Asset Backed Commercial Papers), risque de liquidité, risque lié à une sur-exposition, risque de contrepartie, risque de marché, lié aux d'acquisitions et de cessions temporaires de titres et à la gestion des garanties financières, lié aux obligations contingentes convertibles, risque lié aux actions, risque lié à l'évolution des taux réels, risque de volatilité, lié aux swaps spreads, risque de durabilité. Pour une description plus complète des risques, se référer au prospectus du Fonds, disponible auprès de Natixis Investment Managers International sur simple demande.

Indicateur Synthétique de Risque* : 1 **2** 3 4 5 6 7

*Le calcul de l'Indicateur Synthétique de Risque, tel que défini par le règlement PRIIP, s'appuie à la fois sur la mesure du risque de marché et du risque de crédit. Il est calculé périodiquement et peut évoluer dans le temps. L'indicateur de risque est présenté sur une échelle numérique de 1 (le moins risqué) à 7 (le plus risqué).

2 QUESTIONS AUX GÉRANTS DE OSTRUM SRI CREDIT ULTRA SHORT PLUS

Quelles sont les particularités de la gestion d'Ostrum SRI Crédit Ultra Short Plus ?

“ Nous intervenons sur l'ensemble du marché du crédit à très court terme et visons à obtenir une bonne diversification. Nous respectons des critères très stricts en terme de maturité (maturité maximum de 2 ans et durée de vie moyenne des titres en portefeuille inférieure à un an) pour prémunir les investisseurs contre les fortes variations des taux d'intérêt et bénéficier d'une volatilité moindre que celle des obligations de maturités plus longues. En outre, nous indexons au moins la moitié du portefeuille aux taux monétaires. Nous privilégions ainsi la régularité de la performance. Nous privilégions ainsi la régularité de la performance. Nous investissons principalement dans des obligations d'émetteurs privés répondant aux critères de sélection ESG, notés « Investment Grade » et considérées comme ayant un niveau de risque de défaut faible, et dans des obligations à « haut rendement » dont le profil est plus risqué, afin d'aller chercher plus de rendement. Nous portons l'essentiel de ces obligations à maturité. ”

Comment sélectionnez-vous les entreprises sur lesquelles vous décidez d'investir ?

“ Nous sélectionnons des entreprises tant sur la base de leur activité, leur stabilité et la solidité de leurs résultats, que sur leur profil extra-financier. La sélection des émetteurs repose sur leur notation ESG, ainsi que sur une analyse fondamentale et en valeur relative. Nous faisons en sorte que le portefeuille ait une qualité ESG supérieure à celle de son univers de référence.

Nous travaillons en étroite collaboration avec les analystes crédit pour analyser les fondamentaux des entreprises et nous aider à sélectionner les sociétés les plus vertueuses présentant le meilleur rapport entre profil financier/extra-financier et rendement / risque. ”



Emmanuel SCHATZ



Florent ROUGET DE CONIGLIANO

EN SAVOIR +

	Part I	Part S
Société de gestion	Natisix Investment Managers International	
Gestionnaire financier par délégation	Ostrum Asset Management	
Nature juridique	FCP de droit français	
Classification AMF	Obligations et titres de créance en euros	
Risque de perte en capital	Oui	
Nourricier	Non	
Durée de placement recommandée	> 2 ans	
Devise de référence	Euro	
Indice de référence	€STR capitalisé. L'€STR (Euro short-term rate) correspond à la moyenne des taux au jour le jour de la zone euro. Il est calculé par la Banque centrale européenne et publié par la Fédération bancaire européenne. Il est disponible sur le site internet www.euribor.org . L'indice de référence n'a pas vocation à être aligné aux ambitions environnementales et sociales telles que promues par le fonds.	
Classification SFDR	Article 8	
Proportion minimale :		
- d'alignement à la taxonomie	0%	
- d'investissements durables	3%	
Date de création	27/11/2000	
Code ISIN	FR0013231453	FR0007053749
Affectation des résultats	Capitalisation	
Éligibilité	Compte-titres ordinaire, Contrats d'assurance vie et de capitalisation référencés par le Groupe BPCE	
Abonnement	Oui	
Souscription minimale initiale	100 000 euros	10 000 000 euros
Frais d'entrée⁽¹⁾ maximum	Néant	
Frais de sortie⁽¹⁾	Néant	
Frais de gestion et autres frais administratifs et de fonctionnement	0,25 %. Les frais mentionnés sont une estimation car il y a eu une modification dans la structure des frais. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre. • Dont rétrocession au réseau distributeur : 0,108%	0,21 %. Les frais courants sont fondés sur les chiffres de l'exercice précédent clos en décembre 2023. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre. • Dont rétrocession au réseau distributeur : 0,165%
Frais de transactions	0,14% de la valeur de votre investissement. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au Produit. Le montant réel variera en fonction des montants que nous achetons et vendons.	
Commission de surperformance⁽²⁾	Il n'y a pas de commission de surperformance pour ce Produit.	20% de la performance du Produit par rapport à son Indice de Référence au-delà de 0.5% l'an. 0,02% de la valeur de votre investissement par an. Ce montant est une estimation calculée sur la moyenne des coûts des 5 dernières années. Le montant réel variera en fonction de la performance de votre investissement.
Modalités de souscription et de rachat	Un dix millième de part cours inconnu	
Valeur liquidative d'origine	1000 €	
Valorisation	Quotidienne	
Heure de centralisation	12h30	
Indicateur synthétique de risque⁽³⁾	1 2 3 4 5 6 7	

Conformément à la réglementation en vigueur, le client peut recevoir, sur simple demande de sa part, des précisions sur les rémunérations relatives à la commercialisation du présent produit. Afin de protéger les porteurs du Fonds, le calcul de la valeur liquidative tiendra compte des effets induits par des souscriptions ou rachats significatifs au regard des encours du Fonds. Pour plus d'informations sur cette méthode dénommée swing pricing, nous vous invitons à vous reporter à la Foire Aux Questions disponible à l'adresse suivante : <http://www.ostrum.com/fr-FR/Swing-Pricing>. Ce produit financier repose sur l'utilisation d'un indice de référence. Dans une optique de stabilité financière, de protection des clients et de transparence des marchés, les autorités internationales réglementent strictement ces indices, leurs administrateurs et leurs utilisations. Aussi, cet indice peut être amené à subir une modification substantielle ou cesser d'être fourni. En cas de non publication, de disparition ou de modifications substantielles de l'indice de référence, la société de gestion a défini un plan solide conforme à l'article 28, paragraphe 2 du Règlement Benchmark⁽⁴⁾ pour substituer l'indice par un autre répondant de la meilleure manière possible aux engagements vis-à-vis du client. Ce plan est disponible sur demande auprès de la société de gestion du fonds. La commission de surperformance peut impacter potentiellement le rendement du fonds. Cette commission est non acquise au fonds et versée à la SGP. **Le DIC, le prospectus et les documents périodiques sont disponibles gratuitement en français sur demande auprès de Natisix Investment Managers International et sur le site <https://ngamdf-opcvm-reseaux.net/fonds/FR0013231453/detail> et <https://ngamdf-opcvm-reseaux.net/fonds/FR0007053749/detail>. Vous devez prendre connaissance du DIC qui devra vous être remis préalablement à la souscription. Pour plus d'information concernant les aspects liés à la durabilité du fonds, veuillez-vous référer au document prévu par l'article 10 de la réglementation SFDR intitulé « Publication d'informations en matière de durabilité » disponible sur le site de la société de gestion du fonds et sur le site <https://ngamdf-opcvm-reseaux.net/fonds/FR0013231453/detail> et <https://ngamdf-opcvm-reseaux.net/fonds/FR0007053749/detail>.**

(1) Dans le cadre d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation, les frais sur versements, d'arbitrage, de gestion sur encours et le cas échéant, ceux liés aux garanties de prévoyance s'appliquent. (2) Une commission de surperformance pourra être prélevée même en cas de performance négative de la part, dès lors que sa performance est supérieure à celle de son indice de référence. La commission de surperformance, applicable à une catégorie de part donnée, est calculée selon une approche dite de « l'actif indicé », basée sur la comparaison entre l'actif valorisé du fonds et l'actif de référence qui sert l'assiette de calcul de la commission de surperformance. La Société de Gestion s'assure qu'au cours d'une durée de performance de cinq ans maximum, toute sous-performance du Fonds par rapport à l'indice de référence soit compensée avant que des commissions de surperformance ne deviennent exigibles. Une réinitialisation de la date et la valeur de départ de l'actif de référence de la performance sera mise en oeuvre si une sous-performance n'est pas compensée et n'est plus pertinente au fur et à mesure que cette période de cinq ans s'écoule. (3) Le calcul de l'Indicateur Synthétique de Risque, tel que défini par le règlement PRIIP, s'appuie à la fois sur la mesure du risque de marché et du risque de crédit. Il part de l'hypothèse que vous conserverez le produit pendant la période de détention recommandée. Il est calculé périodiquement et peut évoluer dans le temps. Indicateur Synthétique de Risque est présenté sur une échelle numérique de 1 (le moins risqué) à 7 (le plus risqué). Le niveau de l'Indicateur Synthétique de Risque est celui en vigueur à la date de rédaction du document. (4) Règlement (UE) 2016/1011 du 8 juin 2016 concernant les indices utilisés comme indices de référence dans le cadre d'instruments et de contrats financiers ou pour mesurer la performance de fonds d'investissement.

EN SAVOIR +

SENSIBILITÉ : La sensibilité d'une obligation mesure la variation de sa valeur en pourcentage induite par une variation donnée du taux d'intérêt. Schématiquement, une obligation ayant une sensibilité de 2 verra sa valeur baisser d'environ 2 % si le taux d'intérêt augmente de 1 %, et inversement.

Notation des obligations Obligation de qualité « investissement » ou « Investment Grade » en anglais : titre dont la notation minimale est BBB- (notation Standard & Poor's ou équivalent).

Obligation « haut rendement » ou « High Income » ou « High Yield » en anglais : titre dont la notation est inférieure à BBB- (notation Standard & Poor's ou équivalent).

Les analyses et les opinions mentionnées dans le présent document représentent le point de vue de l'auteur référencé. Elles sont émises à la date indiquée, sont susceptibles de changer et ne sauraient être interprétées comme possédant une quelconque valeur contractuelle.

MENTIONS LÉGALES

Ce document, à caractère promotionnel, est destiné à des clients non professionnels au sens de la Directive MIF 2. Il ne peut être utilisé dans un but autre que celui pour lequel il a été conçu et ne peut pas être reproduit, diffusé ou communiqué à des tiers en tout ou partie sans l'autorisation préalable et écrite de Natixis Investment Managers International. Aucune information contenue dans ce document ne saurait être interprétée comme possédant une quelconque valeur contractuelle. Natixis Investment Managers International ne saurait être tenue responsable de toute décision prise ou non sur la base d'une information contenue dans ce document, ni de l'utilisation qui pourrait en être faite par un tiers. Natixis Investment Managers International se réserve la possibilité de modifier les informations présentées dans ce document à tout moment et sans préavis. Ce document est produit à titre purement indicatif. Il constitue une présentation conçue et réalisée par Natixis Investment Managers International à partir de sources qu'elle estime fiables. La remise du présent document et/ou une référence à des valeurs mobilières, des secteurs ou des marchés spécifiques dans le présent document ne constitue en aucun cas un conseil en investissement, une recommandation ou une sollicitation d'achat ou de vente de valeurs mobilières, ou une offre de services. Ce Fonds promeut des critères environnementaux ou sociaux et de gouvernance (ESG) mais il n'a pas pour objectif un investissement durable. Il pourra investir partiellement dans des actifs ayant un objectif durable, par exemple tels que définis par la classification de l'UE. Veuillez vous référer au prospectus et au site internet du gérant financier pour plus d'information sur la méthodologie d'évaluation ESG du fonds. Le Fonds cité dans ce document est agréé par l'Autorité des Marchés Financiers et est autorisé à la commercialisation en France et éventuellement dans d'autres pays où la loi l'autorise. Les principales caractéristiques, le profil de risque et de rendement et les frais relatifs à l'investissement dans un Fonds sont décrits dans le Document d'Informations Clés (DIC) de ce dernier. Le capital investi et les performances ne sont pas garantis. Il convient de respecter la durée minimale de placement recommandée. Les analyses et les opinions mentionnées dans le présent document représentent le point de vue de l'auteur référencé. Elles sont émises à la date indiquée, sont susceptibles de change et ne sauraient être interprétées comme possédant une quelconque valeur contractuelle.

En cas d'insatisfaction ou de désaccord, votre conseiller bancaire est votre interlocuteur privilégié pour répondre à votre réclamation. Vous pouvez également écrire au service réclamation de votre banque (dont les coordonnées figurent dans les brochures tarifaires de votre établissement bancaire ainsi que sur son site internet dans la rubrique dédiée « Réclamations »), y compris si la réponse ou solution qui vous a été apportée par votre interlocuteur privilégié ne vous convient pas. Votre interlocuteur qualifiera la nature de la demande et du besoin et pour tout élément portant spécifiquement sur le produit, votre interlocuteur s'adressera alors à la société de gestion dans le cadre de son dispositif ad hoc de traitement des réclamations pour obtenir les précisions attendues. A défaut de solution vous satisfaisant ou en l'absence de réponse dans un délai de 2 mois, vous pouvez prendre contact gratuitement avec un médiateur dont le médiateur de l'AMF de préférence par formulaire électronique sur le site internet de l'AMF : amf-france.org/fr/le-mediateur, bouton « Saisir le médiateur » ou par courrier postal, à l'adresse 17 place de la Bourse 75082 Paris cedex 2. La charte de la médiation est disponible sur le site de l'AMF et la saisine du Médiateur s'effectue en langue française.

L'attention des investisseurs est attirée sur les liens capitalistiques existant entre les entités composant le Groupe BPCE, Natixis Investment Managers International et Ostrum Asset Management qui pourraient faire émerger de potentiels conflits d'intérêts. Les Banques Populaires et les Caisses d'Épargne, distributeurs de ce produit, sont actionnaires de BPCE S.A. dont Natixis Investment Managers International et Ostrum Asset Management sont des filiales. L'attention des investisseurs est également attirée sur les liens capitalistiques et financiers existant entre Natixis Investment Manager International, Ostrum Asset Management et BPCE Vie. BPCE Vie, qui référence ce produit, est une filiale de BPCE Assurances, elle-même filiale de BPCE S.A. En relation avec ce produit, les Banques Populaires ou les Caisses d'Épargne distributeurs de ce produit peuvent percevoir une rémunération ou tout avantage non monétaire pouvant également être attribué dans le cadre de la distribution de ce produit. Conformément à la réglementation, Natixis Investment Managers et ses affiliés, sociétés de gestion des fonds, les assureurs ainsi que les distributeurs prennent toutes les mesures appropriées pour détecter et traiter les situations de conflits d'intérêts. Pour chacune de ces entités, une politique interne de prévention et de gestion des conflits d'intérêts veille au respect de la primauté des intérêts des clients.

Document non contractuel, actualisé en février 2025.

Ostrum SRI Crédit Ultra Short Plus est un FCP de droit français géré par Natixis Investment Managers International (délégataire : Ostrum Asset Management).

Ostrum Asset Management – Société anonyme au capital de 50 938 997 euros - 525 192 753 RCS Paris Agréé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF), sous le numéro GP 18000014. Siège social: 43, avenue Pierre Mendès France - 75013 Paris - www.ostrum.com

Natixis Investment Managers International - Société par actions simplifiée au capital de 94 127 658,48 euros – 329 450 738 RCS Paris – Agréé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF), sous le numéro GP 90-009. Siège social : 43, avenue Pierre Mendès France - 75013 Paris – www.im.natixis.com

BPCE - Société anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital de 197 856 880 € - RCS Paris n° 493455042 - Siège social : 7, promenade Germaine Sablon 75013 PARIS - BPCE, intermédiaire en assurance inscrit à l'ORIAS sous le numéro 08045100.